

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne de DROITS

Qui ?

- Garçons et filles de nationalité française

Où ?

- à la mairie de ton domicile

Quand ?

- Dès 16 ans

Avec quoi ?

- Ta carte d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile

Pourquoi ?

- Pour être inscrit sur les listes électorales

- Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc